

Conseil des Atikamekw de Manawan
États financiers combinés
31 mars 2025

Conseil des Atikamekw de Manawan

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2025

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État combiné des résultats et du surplus accumulé.....	1
État combiné de la situation financière.....	2
État combiné de la variation des actifs financiers nets.....	3
État combiné des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Informations sectorielles.....	21

Aux membres du
Conseil des Atikamekw de Manawan

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Conseil des Atikamekw de Manawan (le « Conseil »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2025, et les états combinés des résultats et du surplus accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée du Conseil au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités combinées, de la variation de ses actifs nets combinés et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1^{er} avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, aux 1^{er} avril 2024 et 2023 et aux 31 mars 2025 et 2024, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 31 mars 2025 et 2024, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour les exercices clos les 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé une opinion modifiée sur les états financiers combinés de l'exercice clos le 31 mars 2024, en raison des incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observations – informations financières non exigées par les normes comptables canadiennes pour le secteur public

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à l'annexe 1, portent sur l'établissement du surplus de financement de l'exercice. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans ses états financiers combinés. Le budget est plutôt présenté dans l'information sectorielle à l'annexe 1. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP

990, avenue du Pont Sud, Alma (Québec) G8B 2V8

Tél. : 418.669.6969 Téléc. : 418.668.2966

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

MNP SENCRL, s.r.l
MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Alma (Québec)
Le 30 juillet 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A134512

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné des résultats et du surplus accumulé
Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Revenus (note 21)	97 877 116	113 031 329
Dépenses (note 22)	77 807 855	67 053 979
Surplus	20 069 261	45 977 350
Surplus accumulé au début déjà établi	127 589 288	81 611 938
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	9 134 770	-
Surplus accumulé au début redressé	136 724 058	81 611 938
Surplus accumulé à la fin	156 793 319	127 589 288

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la situation financière
31 mars 2025

	2025	2024
Actifs financiers		
Encaisse	26 008 167	12 484 557
Placements temporaires, 4,35 %, échéant en août 2025	346 002	15 346 002
Débiteurs (note 4)	35 707 788	45 652 547
Participations dans des entreprises commerciales (note 5)	9 300 498	7 119 168
Prêts à des entreprises et des particuliers, sans intérêt ni modalités de recouvrement	476 002	52 785
Créances à long terme (note 6)	617 970	686 872
	72 456 427	81 341 931
Encaisses assujetties à des restrictions (note 7)	2 490 353	2 466 539
	74 946 780	83 808 470
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	11 958 537	14 096 939
Revenus reportés (note 10)	27 486 067	34 135 034
Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada (note 11)	5 750 620	12 578 955
Fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada (note 11)	2 768 376	3 594 819
Dette à long terme (note 12)	9 182 148	10 080 177
Avances du CPE Kokom, sans intérêt	50 060	157 730
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc., sans intérêt	31 000	31 000
Réserve des biens mobiliers (note 13)	-	69 641
Réserve d'eau potable et d'eaux usées (note 14)	4 154 604	4 154 604
	61 381 412	78 898 899
Actifs financiers nets	13 565 368	4 909 571
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 15)	137 230 359	116 148 669
Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation (note 16)	5 201 349	5 749 743
Frais payés d'avance	715 576	700 638
Stocks	80 667	80 667
	143 227 951	122 679 717
Surplus accumulé	156 793 319	127 589 288

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Éventualités (note 19)

Engagements (note 20)

Au nom du Conseil


K. M. Lassila
Chef
Atikamekw de Manawan
administrateur



Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la variation des actifs nets
Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Surplus de l'exercice	20 069 261	45 977 350
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 859 356)	(47 743 808)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 206 843	3 837 487
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(83 282)	6 691
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	202 499	49 226
	(20 533 296)	(43 850 404)
Variation des frais payés d'avance	(14 938)	(122 808)
Variation des actifs financiers nets	(478 973)	2 004 138
Actifs financiers nets au début de l'exercice déjà établis	4 909 571	2 905 433
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	9 134 770	-
Actifs financiers nets au début redressés	14 044 341	2 905 433
Actifs financiers nets à la fin	13 565 368	4 909 571

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan

État combiné des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	20 069 261	45 977 350
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Corrections aux exercices antérieurs	1 361 087	227 663
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	1 634 385	309 986
Utilisation de la réserve des biens mobiliers	(69 641)	(74 923)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 206 843	3 837 487
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(83 282)	6 691
	28 118 653	50 284 254
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 261 357	(3 516 398)
	29 380 010	46 767 856
Activités d'investissement		
Variation des placements temporaires	15 000 000	(15 000 000)
Acquisition de participations dans des entreprises commerciales	(562 500)	(562 600)
Variation des avances à des entreprises commerciales	(3 253 215)	719 234
Encaissement des créances à long terme	68 902	328 062
Variation des prêts à des entreprises et des particuliers	(423 217)	-
Variation des encaisses assujetties à des restrictions	(23 814)	(1 149 873)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(25 859 356)	(47 743 808)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	202 499	49 226
	(14 850 701)	(63 359 759)
Activités de financement		
Variation des avances de CPE Kokom	(107 670)	(2 999)
Produit de la dette à long terme	78 000	6 900
Remboursement de la dette à long terme	(976 029)	(1 389 185)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	-	(34 161)
	(1 005 699)	(1 419 445)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	13 523 610	(18 011 348)
Encaisse au début	12 484 557	30 495 905
Encaisse à la fin	26 008 167	12 484 557

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, le Conseil a comptabilisé des corrections aux exercices antérieurs d'un montant de 7 773 683 \$ en contrepartie de la diminution de 6 405 602 \$ des fonds inutilisés à réinvestir - SAC et d'une diminution de 1 368 081 \$ des fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada.

Étant donné que ces opérations n'ont eu aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, elles ne figurent pas à l'état combiné des flux de trésorerie.

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2025

1. Statuts et nature des activités

Conseil des Atikamekw de Manawan (le « Conseil ») est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Indiens qui rend des services municipaux, sociaux, éducatifs et autres aux membres de la communauté de Manawan, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil et les divers intervenants.

2. Corrections aux exercices antérieurs

Les corrections aux exercices antérieurs sont en lien avec l'analyse des états financiers au 31 mars 2024 des différents bailleurs de fonds, le tout pour un montant total de 9 134 770 \$. Un montant de 6 405 602 \$ a été appliqué en diminution du passif des Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada, un montant de 1 368 081 \$ a été appliqué en diminution du passif des Fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada, un montant de 471 918 \$ a été appliqué en diminution des revenus reportés rattachés aux autres bailleurs de fonds et les débiteurs ont été augmentés de 889 169 \$. Le solde est applicable aux exercices antérieurs au 1er avril 2024 et le surplus accumulé à cette date a été redressé en conséquence.

3. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Conseil selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières de Services aux Autochtones Canada en tenant compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entité comptable

L'entité comptable de la Première Nation, Conseil des Atikamekw de Manawan, comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

États financiers combinés

Les états financiers combinés regroupent les états financiers des divers fonds suivants :

- Fonds d'exploitation
- Fonds d'entreprise - Loyer
- Fonds d'Habitation

De plus, ces états financiers sont combinés avec les organismes sans but lucratif « Tourisme Manawan » et « Centre sportif et culturel de Manawan » qui sont constitués en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et « Société de développement économique de Manawan » qui est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. « Tourisme Manawan » administre un site de tourisme situé à Manawan alors que le « Centre sportif et culturel de Manawan » exploite un aréna dans le but de fournir des services à la communauté et « Société de développement économique de Manawan » est un organisme visant à favoriser l'essor économique de la communauté Atikamekw de Manawan.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Méthodes comptables (suite)

Périmètre de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle du Conseil sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique.

Les entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont incluses dans les états financiers combinés en vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Seuls le résultat net de l'entreprise, la participation du Conseil dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles du Conseil.

Voici les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Marché d'alimentation Manawan inc.
- Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C.
- Manawan Télécommunications Atikamekw S.E.C.
- Énergie Matawak S.E.C.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements temporaires et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, les autres créances à recevoir, les avances et les prêts à des entreprises et des particuliers, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les avances à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2025

3. Méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus et des produits reportés

Les produits provenant d'opérations assorties d'obligations de prestation sont constatés lorsque le Conseil s'acquitte d'une obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. L'obligation de prestation est évaluée comme étant satisfaite soit sur une période donnée, soit à un moment donné.

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont transférés conformément aux conditions des accords de vente, lorsque le titre de propriété ou le risque est transféré ou que le service est rendu, lorsque le prix a été établi ou peut être déterminé et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le Conseil reconnaît un transfert gouvernemental à titre de revenu lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, ont été respectés. Un transfert gouvernemental dont les stipulations donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif est reconnu comme un passif. Dans de telles circonstances, le Conseil comptabilise les revenus au fur et à mesure que le passif est réglé. Les transferts d'actifs non amortissables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Le Conseil comptabilise les contributions de fonds affectées à l'externe à titre de revenus dans la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées conformément à un accord ou à une loi. Jusqu'à ce moment, le Conseil enregistre des revenus reportés affectés par l'externe.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations a été approuvé par la SCHL. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'il conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Le Conseil comptabilise les revenus provenant d'opérations sans contrepartie. Ces opérations n'ont pas d'obligations de prestation et sont comptabilisées à leur valeur de réalisation lorsque le Conseil a le pouvoir de réclamer ou de conserver des entrées économiques sur la base d'une transaction ou d'un événement passé donnant lieu à un actif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2025

3. Méthodes comptables (suite)

Réserve de biens mobiliers

La réserve de biens mobiliers représente les fonds disponibles pour le remplacement d'immobilisations.

Réserve d'eau potable et d'eaux usées

La réserve d'eau potable et d'eaux usées représente les fonds disponibles pour les projets futurs de mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises à partir du 1er avril 1996 sont comptabilisées au coût d'acquisition et celles acquises avant cette date ne sont pas comptabilisées (à l'exception des bâtiments – article 95) étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes suivantes :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiments	Amortissement linéaire et dégressif	20 et 40 ans, 4 % et 10 %
Équipements	Amortissement linéaire	5 et 10 ans
Fibre optique	Amortissement linéaire	15 ans
Infrastructures	Amortissement linéaire	40 ans
Machinerie	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	5 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation

Les bâtiments – Projet article 95 sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Réduction de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée, en partie, par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtone.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

3. Méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de l'encaisse, du découvert bancaire et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des actifs à long terme, la dépréciation des actifs financiers, la juste valeur de certains instruments financiers, les passifs au titre des sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques.

4. Débiteurs

	2025	2024
Clients	6 578 319	6 250 195
Loyers	6 642 967	5 924 745
Provision pour créances douteuses	<u>(8 714 899)</u>	<u>(7 369 575)</u>
	4 506 387	4 805 365
Gouvernement fédéral		
Services aux Autochtones Canada	24 785 177	32 715 617
Autres	3 036 296	3 957 028
Gouvernement provincial	3 207 386	2 179 910
Intérêts à recevoir	66 514	655 631
Taxes à la consommation	106 028	1 338 996
	35 707 788	45 652 547

5. Participations dans des entreprises commerciales

	2025	2024
Marché d'alimentation Manawan inc., à la valeur de consolidation modifiée (détention de 100 % des actions avec droit de vote)		
Solde au début	756 716	638 343
Quote-part du (perte nette) bénéfice net	<u>(1 338 819)</u>	<u>118 373</u>
Solde à la fin	(582 103)	756 716
Avances, sans intérêt ni modalités de recouvrement définies	9 046 733	6 058 304
	8 464 630	6 815 020

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

5. Participations dans des entreprises commerciales (suite)

	2025	2024
Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C., à la valeur de consolidation modifiée (détenzione de 16,67 % des parts)		
Solde au début	(8 030)	(4 247)
Quote-part du bénéfice net (perte nette)	23 962	(3 783)
Solde à la fin	15 932	(8 030)
Manawan Télécommunications Atikamekw S.E.C., à la valeur de consolidation modifiée (détenzione de 99,99 % des parts)		
Solde au début	(220 939)	-
Acquisition de participation	-	100
Quote-part de la perte nette	(237 920)	(221 039)
Solde à la fin	(458 859)	(220 939)
Avances, sans intérêt ni modalités de recouvrement définies	485 946	221 160
	27 087	221
Énergie Matawak S.E.C., à la valeur de consolidation modifiée (détenzione de 37,50 % des parts)		
Solde au début	358 963	-
Acquisition de participation	562 500	562 500
Quote-part de la perte nette	(81 608)	(203 537)
Solde à la fin	839 855	358 963
Avances, sans intérêt ni modalités de remboursement définies	(47 006)	(47 006)
	792 849	311 957
	9 300 498	7 119 168

6. Crédits à long terme

	2025	2024
Subvention à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit pour le remboursement d'une dette à long terme, 6,00 %, recouvrable par versements semestriels de 54 665 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2032	617 970	686 872

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2025

7. Encaisses assujetties à des restrictions

	2025	2024
Épargnes à terme, entre 3,75 % et 4,20 % – Réserve de remplacement(a)	2 301 539	2 288 308
Épargnes à terme, entre 3,75 % et 4,20 % – Réserve de fonctionnement(a)	68 258	65 231
Encaisse – Fonds de bande – capital(b)	10 264	10 264
Encaisse – Fonds de bande – revenus(b)	110 292	102 736
	2 490 353	2 466 539

- a) En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'Assurance-Dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.
- b) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

8. Emprunt bancaire

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de 1,5 %, et garanti par un lien sur les créances gouvernementales. Le montant total autorisé est de 4 000 000 \$ et est renouvelable annuellement.

9. Créditeurs et charges à payer

	2025	2024
Fournisseurs	8 145 743	11 349 055
Salaires et charges sociales	1 923 428	1 578 946
Frais courus	379 537	572 045
Avances de la MRC Matawinie, sans intérêt	-	108 113
Marché d'alimentation Manawan inc. - entreprise commerciale	1 509 829	488 780
	11 958 537	14 096 939

10. Revenus reportés

	Financement reçu en 2025	Revenus constatés en 2025	Solde disponible le 31 mars 2025	Solde disponible le 31 mars 2024
Fédéral	22 014 404	28 308 268	24 534 802	30 828 666
Provincial	2 162 835	2 417 938	2 951 265	3 206 368
Autre	-	100 000	-	100 000
	24 177 239	30 826 206	27 486 067	34 135 034

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

11. Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada et Santé Canada

Les fonds non utilisés - SAC sont constitués de financements versés par SAC par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à SAC avant le renouvellement de son entente.

Les fonds non utilisés - Santé Canada sont constitués de financements versés par Santé Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté tout en respectant le plan de santé soumis à Santé Canada. Le Conseil doit épouser les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Santé Canada avant le renouvellement de son entente.

12. Dette à long terme

	2025	2024
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 2 717 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2041	323 824	334 979
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 2 737 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2034	221 425	238 968
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 4 336 \$, capital et intérêts, échéant en août 2031	265 276	297 553
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 3 878 \$, capital et intérêts, échéant en février 2029	160 545	195 401
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 3 055 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2028	118 704	146 444
Emprunt, 4,74 %, remboursable par versements mensuels de 4 310 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 137 500 \$, échéant en mars 2026	50 412	98 498
Emprunt, 5,99 %, remboursable par versements mensuels de 807 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette nulle, échéant en novembre 2025	6 313	15 320
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 3 719 \$, capital et intérêts, échéant en août 2025	17 206	56 645
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 2 389 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2025	4 733	32 070
Emprunt, 2,64 %, remboursé au cours de l'exercice	-	5 251
Emprunt, 4,99 %, remboursé au cours de l'exercice	-	6 100
Emprunt, 4,37 %, remboursé au cours de l'exercice	-	3 865
Emprunt, 4,50 %, remboursable par versements mensuels de 8 490 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2046	1 541 641	1 584 806
Emprunt, 6,29 %, remboursable par versements mensuels de 10 473 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur les placements temporaires et les créances gouvernementales, échéant en mars 2046	1 483 492	1 514 365
Emprunt, 6,00 %, remboursable par versements semestriels de 54 665 \$, capital et intérêts, garanti par une contribution à recevoir de Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit, échéant en mars 2032	617 971	686 872

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

12. Dette à long terme (suite)

	2025	2024
Emprunt, 6,50 %, remboursable par versements mensuels de 3 500 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2036	344 490	363 421
Emprunt, 4,74 %, remboursable par versements mensuels de 351 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 5 865 \$, échéant en avril 2026	4 486	8 357
Emprunt, 3,99 %, remboursable par versements mensuels de 949 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 20 691 \$, échéant en février 2029	41 211	50 743
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 218 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 6 555 \$, échéant en mai 2026	2 924	5 253
Emprunt, 7,49 %, remboursable par versements mensuels de 1 485 \$, capital et intérêts, échéant en août 2041	168 062	173 084
Emprunt, 5,58 %, remboursable par versements mensuels de 1 493 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 66 300 \$, échéant en juillet 2029	67 631	-
Hypothèques immobilières de la SCHL, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 0,50 %, remboursé en juin 2021	-	-
Emprunt, 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 2 429 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	16 970	45 863
Emprunt, 3,72 %, remboursé au cours de l'exercice	-	13 607
Emprunt, 0,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 951 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025	1 952	25 235
Emprunt, 0,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 951 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025	1 952	25 235
Emprunt, 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 2 518 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en mai 2028	375 534	121 780
Emprunt, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 3 473 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2026, échéant en mai 2033	329 518	368 436
Emprunt, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 3 473 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2026, échéant en mai 2033	329 518	368 436
Emprunt, 3,98 %, remboursable par versements mensuels de 4 361 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2027, échéant en mai 2036	471 899	504 934
Emprunt, 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 3 036 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en juin 2036	93 269	405 841
Emprunt, 3,98 %, remboursable par versements mensuels de 3 755 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2027, échéant en mai 2036	406 354	434 801
Emprunt, 4,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 329 \$, capital et intérêts, renouvelable en mai 2029, échéant en mai 2041	615 598	643 078
Hypothèques immobilières de Desjardins, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 6,21 %, remboursable par versements mensuels de 8 194 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2031	598 592	670 066

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

12. Dette à long terme (suite)

	2025	2024
Emprunt, 2,68 %, remboursable par versements mensuels de 8 373 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2029	422 412	509 616
Emprunt, 6,21 %, remboursable par versements mensuels de 2 856 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2027	78 234	113 392
	9 182 148	10 080 177

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	816 161
2027	747 642
2028	742 901
2029	741 328
2030	670 355

13. Réserve des biens mobiliers

	2025	2024
Solde au début	69 641	144 564
Remplacement au cours de l'exercice	(69 641)	(74 923)
Solde à la fin	-	69 641

14. Réserve d'eau potable et d'eaux usées

	2025	2024
Solde au début et à la fin	4 154 604	4 154 604

15. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Bâtiments	139 096 171	27 684 676	111 411 495	37 736 850
Équipements	4 120 378	1 967 997	2 152 381	806 831
Fibre optique	1 084 094	934 659	149 435	181 343
Infrastructures	13 118 896	4 354 635	8 764 261	8 998 348
Machinerie	3 085 453	1 069 136	2 016 317	1 057 334
Matériel informatique	1 923 395	1 447 403	475 992	498 082
Matériel roulant	6 065 057	4 107 836	1 957 221	2 277 025
Immobilisations en cours	10 303 257	-	10 303 257	64 592 856
	178 796 701	41 566 342	137 230 359	116 148 669

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

16. Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
Bâtiments – Projet article 95	18 371 669	13 170 320	5 201 349	5 749 743

17. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par le Conseil avec une entreprise commerciale au cours de l'exercice :

	2025	2024
Revenus		
Autres	76 850	158 785
Dépenses		
Biens et services	953 795	820 844

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Les montants dus à l'entreprise commerciale sont présentés à la note 9.

18. Régime de retraite à prestations définies

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les adhérents et par les employeurs. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtone, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de services, multiplié par 1,875 %, 2,000 % ou 0,700 % selon le type de régime choisi de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations définies énoncées dans le Manuel de CPA Canada; il comptabilise plutôt le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice 2025 a été de 2 911 648 \$ (2 522 712 \$ en 2024).

19. Éventualités

Poursuites

Deux poursuites ont été intentées contre le Conseil dans des dossiers de congédiement injustifié de deux employés. Les sommes en cause pour ces dossiers sont de l'ordre de 60 750 \$ et 100 000 \$ respectivement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et les montants que le Conseil pourrait devoir verser, le cas échéant. De plus, dépendamment de la nature du règlement, la couverture d'assurance reste à déterminer. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers combinés.

Lettre de garantie

Le Conseil a signé une lettre de garantie en faveur d'un fournisseur pour un montant totalisant 50 000 \$. Au 31 mars 2025, il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan
Notes complémentaires
31 mars 2025

20. Engagements

Le Conseil a conclu avec un fournisseur un contrat de service d'une durée de trois ans qui expire en novembre 2025. Selon les dispositions de ce contrat, le Conseil s'est engagé à verser une somme annuelle de 521 417 \$ au fournisseur pour des services d'entretien routier. Les versements futurs totalisent 274 956 \$ et comprennent le versement suivant pour le prochain exercice :

2026	274 956
------	---------

Le Conseil a conclu avec un fournisseur un contrat de service pour le transport scolaire d'une durée de cinq ans qui expire en juin 2027. Le solde de l'engagement au 31 mars 2025 est de 857 951 \$. Les paiements minimaux exigibles des trois prochaines années sont les suivants :

2026	366 376
2027	377 367
2028	114 208

21. Revenus par source

	2025	2024
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada	77 038 689	80 909 960
Autres	5 611 334	7 564 047
Provincial	4 362 936	3 477 287
Revenus reportés	5 493 484	20 255 786
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	(1 634 385)	(309 986)
Autres	7 005 058	1 134 235
	97 877 116	113 031 329

22. Dépenses par objet

	2025	2024
Salaires et charges sociales	35 265 773	30 898 718
Biens et services	36 900 978	31 740 829
Intérêts sur la dette à long terme	517 543	570 254
Amortissement des immobilisations corporelles	5 206 843	3 837 487
(Gain) perte à la cession d'immobilisations corporelles	(83 282)	6 691
	77 807 855	67 053 979

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

23. Instruments financiers

23.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

23.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés aux débiteurs (à l'exception des montants à recevoir du gouvernement fédéral et provincial, des intérêts à recevoir et des taxes à la consommation), des avances dans les participations dans des entreprises commerciales et des prêts à des entreprises et des particuliers.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2025	2024
Débiteurs	4 506 387	4 805 365
Avances dans les participations dans des entreprises commerciales	9 485 673	6 232 458
Prêts à des entreprises et des particuliers	476 002	52 785
	14 468 062	11 090 608

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux encaisses assujetties à des restrictions est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Le risque de crédit associé aux créances à long terme est jugé négligeable puisque les contreparties sont des organismes paragouvernementaux.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

23. Instruments financiers (suite)

23.2 Risque de crédit (suite)

23.2.1 Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, le Conseil croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars se détaille comme suit :

	2025	2024
Non en souffrance	1 456 486	1 292 866
En souffrance :		
De 30 à 60 jours	235 868	5 637 297
De 60 à 90 jours	764 649	201 189
Plus de 90 jours	10 764 283	5 043 588
	13 221 286	12 174 940
Moins la provision pour créances douteuses	(8 714 899)	(7 369 575)
	4 506 387	4 805 365

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	7 369 575
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	1 447 857
Montants recouvrés	(102 533)
Solde à la fin	8 714 899

Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

23. Instruments financiers (suite)

23.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt.

23.3.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Conseil est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2025 Total
Actifs financiers			
Encaisse	-	26 008 167	26 008 167
Placements temporaires	346 002	-	346 002
Créances à long terme	617 970	-	617 970
Encaisses assujetties à des restrictions	2 490 353	-	2 490 353
Passifs financiers			
Dette à long terme	9 182 148	-	9 182 148
	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2024 Total
Actifs financiers			
Encaisse	-	12 484 557	12 484 557
Placements temporaires	15 346 002	-	15 346 002
Créances à long terme	686 872	-	686 872
Encaisses assujetties à des restrictions	2 466 539	-	2 466 539
Passifs financiers			
Dette à long terme	10 080 177	-	10 080 177

Au 31 mars 2025, le taux préférentiel est de 4,95 % (7,20 % au 31 mars 2024).

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2025

23. Instruments financiers (suite)

23.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2025				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	11 958 537	-	-	-	11 958 537
Revenus reportés	27 486 067	-	-	-	27 486 067
Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada	5 750 620				5 750 620
Fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada	2 768 376				2 768 376
Avances du CPE Kokom	50 060	-	-	-	50 060
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc.	31 000	-	-	-	31 000
Dette à long terme	816 161	1 490 543	1 411 683	5 463 761	9 182 148
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	4 154 604	4 154 604
	48 860 821	1 490 543	1 411 683	9 618 365	61 381 412

	2024				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	14 096 939	-	-	-	14 096 939
Revenus reportés	33 413 286	721 748	-	-	34 135 034
Fonds inutilisés à réinvestir - Services aux Autochtones Canada	12 578 955				12 578 955
Fonds inutilisés à réinvestir - Santé Canada	3 594 819				3 594 819
Avances du CPE Kokom	157 730	-	-	-	157 730
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc.	31 000	-	-	-	31 000
Dette à long terme	954 575	1 993 753	1 537 480	5 594 369	10 080 177
Réserve des biens mobiliers	69 641	-	-	-	69 641
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	4 154 604	4 154 604
	64 896 945	2 715 501	1 537 480	9 748 973	78 898 899

24. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Conseil des Atikamekw de Manawan
Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus			Dépenses			Surplus (déficit) courant			2024		2025	
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Révenus totaux	Dépenses totales	Affectations	Révenus totaux	Dépenses totales	Affectations	Surplus (déficit) courant	Surplus (déficit) courant		
SECTEUR ADMINISTRATION																
3	COVID-19 Administration (#01000)	-	4 846 806	2 584 839	2 261 987	43 656	163 443	(163 443)	-	3 643 660	5 190 572	(58 404)	5 132 168	4 534 269		
4	Financement - Soutien des bandes (#01100)	-	1 975	1 975	-	32 046	8 780 576	(8 780 576)	-	-	-	-	-	-		
5	Régime d'avantages sociaux des employés (#01115)	-	15 405	(27 482)	(27 482)	22 458	(22 458)	-	-	-	-	-	-	-		
6	Administration - effectif de bandes (#01120)	-	203 333	-	-	465 194	(465 194)	-	-	-	-	-	-	-		
7	Soin à l'habileté - aide à la autonomie (#01130)	-	183 384	695 681	(512 297)	183 354	-	-	-	-	-	-	-	(111 144)		
8	Programme de développement professionnel et institutionnel (#01250)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
9	CDAM-SSM (CNA) (#01300)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
10	Conseil des chefs du territoire (BDLT) (#01301)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
11	Famille Paul Dubé (#01302)	1 061 689	(50 000)	1 945 328	-	-	123 444	123 444	-	-	-	-	-	-		
12	Département politique (#01500)	-	-	-	-	-	182 097	2 127 423	2 123 558	-	-	-	-	15 058		
13	Waskstapian - RCAA/C (#01504)	-	-	-	-	-	6 617	6 369	248	-	-	-	-	-		
14	Principe de Joëlle (#01505)	-	-	-	-	-	420 157	561 446	-	-	-	-	-	(52 159)		
15	Festival de la chanson (#01510)	-	-	-	-	-	-	180 754	180 754	-	-	-	-	-		
16	Pew Now (#01515)	-	-	-	-	-	-	15 000	15 000	-	-	-	-	-		
17	Rain Dance (#01516)	-	-	-	-	-	-	46 455	65 953	(19 398)	-	-	-	-		
18	Groupe de travail nouveau monde (#01520)	-	-	-	-	-	601 325	-	-	601 325	(601 325)	(601 325)	(601 325)	(9 015)		
19	Morabine coupe forestière (#01555)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(161 855)		
20	Comité de travail Atikamekw MFPP (#01560)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(100 914)		
21	Gestion des successions QIAQS (#01590)	-	-	-	-	-	38 929	70 820	-	140 875	39 542	101 333	-	-		
22	Tournoi de golf et fondation québécoise du cancer (#01700)	-	-	-	-	-	-	-	-	109 549	109 549	-	-	-		
23	Club social (#01705)	-	-	-	-	-	-	-	-	43 375	43 375	(4 014)	(4 014)	-		
24	Atikamekw Nahimuwin Nawina U.Otawa (#01711)	-	-	-	-	-	-	48 211	48 211	-	-	-	-	-		
25	Mihitoswin 280 Lavis (#01725)	29 200	19 200	10 000	-	-	-	-	-	8 400	(8 400)	-	-	9 750		
26	Comité pastoral (#01750)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(14 653)		
27	Programme d'aides aux employés (#01800)	232 480	232 480	-	-	-	-	-	-	17 355	17 355	-	-	-		
28	Programme d'Aide à la Gestion des Urgences (PAGU) (#01911)	-	-	-	-	-	-	177 749	177 749	-	-	-	-	-		
29	Programme d'Aide à la Gestion des Urgences (PAGU) (#01911)	-	-	-	-	-	-	3 915	3 915	-	-	-	-	-		
		6 496 730	4 814 602	1 682 188	2 512 703	375 352	10 167 566	13 455 591	7 829 774	5 925 817	(62 229)	5 863 548	4 169 327			
ÉDUCATION																
31	École primaire (#02100)	10 264 099	10 264 099	-	-	8 902 272	-	434	(2 981 982)	8 902 706	8 887 586	65 120	(65 120)	-	86 303	
32	Administration éducative (#02101)	737 019	6 509 236	6 509 236	-	7 201 035	-	-	6 056 640	5 968 946	1 019 518	(177 582)	3 010 591	917		
33	École secondaire (#02105)	513 020	862 816	862 816	-	595 639	-	-	395 839	395 839	89 694	(89 694)	-	149 205		
34	Service de transport aux élèves (tous types d'écoles) (#02110)	988 474	988 474	-	-	748 983	-	-	-	-	-	-	-	-		
35	Écoles externes (#02120)	2 174 419	614 053	27 443	8 101 561	295 000	-	689 175	746 983	865 175	865 175	-	-	-		
36	Éducation post-secondaire (#02130)	583 250	583 250	-	-	647 880	-	-	583 250	583 250	688 175	688 175	-	-		
37	Éducation des adultes (#02135)	73 894	73 894	61 917	58 834	-	-	-	-	92 133	92 133	-	-	-		
38	Nouveaux services en éducation (R.N.E.) (#02145)	118 559	-	-	-	5 953	(12 685)	291 077	-	1 923	(1 923)	-	-	1 834		
39	Éducation Spéciale/Établissement Spécialisé (#02150)	8 756 484	8 732 041	-	-	8 101 561	-	-	8 062 823	8 062 823	38 738	(38 738)	-	7 783		
40	Langue et culture (#02155)	-	-	-	-	-	-	-	-	647 880	647 880	-	-	-		
41	Implication parentale SAC (#02165)	61 917	61 917	-	-	-	-	-	-	58 934	58 934	-	-	-		
42	Projet - Défi (emploi/jaune) (#02200)	73 894	73 894	-	-	-	-	-	-	30 064	30 064	-	-	-		
43	Innovation en Éducation (#022312)	-	-	-	-	-	-	-	-	26 250	26 250	-	-	-		
44	Éducation par le territoire (#02314)	-	-	-	-	-	-	-	-	36 100	36 100	-	-	-		
45	Initiative Connectivité Internet (#02315)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
46	Programme court en Enseignement PPP (#02317)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(16 649)		
47	FP Charentier menueuse PPP (#02318)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
48	Initiative des partenariats (#02319)	48 625	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
49	Programme de partenariat en éducation (#02320)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
50	Comité régional des langues autochtones (#02324)	22 887	22 887	79 550	73 261	66 066	(33 861)	137 009	137 009	32 185	28 696	3 489	(3 489)	(6 887)		
51	Sciences et technologies (#02345)	218 554	218 554	-	-	9 105	152 851	10 054	10 054	135 044	135 044	-	(10 054)	(5 716)		
52	Promotion et sensibilisation aux cultures (#02350)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
53	Connexion compétence (#02358)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

Conseil des Atikamekw de Manawan

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus			Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Surplus (déficit) de financement
				Revenus	Révenus S.A.C.	Révenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	
ÉDUCATION (SUITE)									
54 Gendarmerie scolaire (#02400)	711 528	711 528	-	122 340	-	-	587 128	709 469	704 712 4 757 (4 757)
55 Fonctionnement du véhicule SGMS (#02405)	327 827	327 827	-	223 323	-	-	93 195	223 323 340 957	-
56 Programme de cours (#02505)	380 021	380 021	-	247 762	-	-	143 559	121 414	22 145 (947) 22 145 (947)
57 Club des petits déjeuners (#02515)	-	-	-	-	-	-	12 000	12 000	22 145 (947) 22 145 (947)
58 Entrepreneur Jeunesse (#02715)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
59 Baie des Innissants (#02735)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	33 988 682	33 988 682	33 988 239	27 443	34 247 151	175 976	(1 694 119)	32 729 008	29 300 990 3 428 018
									(408 283) 3 021 735
									298 422
RESSOURCES HUMAINES									
61 Ressources humaines - administration (#03100)	664 924	664 924	-	-	-	-	628 222	628 222	628 222
AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE									
63 Ligne de gestion (#04100)	85 145	81 575	39 570	646 162	6 379	301 393	953 934	-	-
64 Fonctionnement et entretien - Eaux (#04200)	1 149 565	1 071 556	78 098	564 330	-	59 158	623 488	601 269	22 219 (22 219)
65 Travaux publics (#04300)	3 863 911	3 862 302	1 609	2 193 634	-	1 758 589	3 852 035	3 318 231	633 802 (587 762)
66 Réfection majeure Rue M150 (#04500)	-	-	-	-	-	139 031	139 031	1 096 389	1 096 389 (469 340)
67 Service environnemental (#04600)	717 312	712 251	5 061	839 278	-	257 111	767 109	39 900	39 900 (316 004)
68 Déchets solides (#04610)	234 155	194 769	39 386	39 900	-	-	365 000	332 224	20 776 (20 776)
69 Gestion des parcs publics (#04700)	1 244 134	1 025 03	219 031	-	-	-	81 422	8 429	72 933 (72 933)
70 Contrôle canin (#04800)	-	-	-	81 422	-	-	513 842	468 546	45 296 (45 296)
71 Gestion bâtiment communautaire (#05050)	1 116 630	557 980	558 650	-	-	783 103	163 457	163 457	778 702 (778 702)
72 Gestionnement et entretien - École primaire (#05100)	1 237 378	1 237 378	2 800 165	2 800 165	1 443	571 825	157 062	728 887	683 552 (35 335)
73 Fonctionnement et entretien - École secondaire (#05120)	2 802 408	2 802 408	746 154	744 326	1 228	298 646	56 598	355 244	306 584 (48 360)
74 Résidence enseignant (#05120)	59 386	56 966	56 966	3 320	-	-	167 495	167 495	167 495 (62 707)
75 Bureau Administration (#05130)	253 920	220 982	32 938	-	-	-	72 483	53 443	19 040 (19 040)
76 Mandicikaswin (#05140)	167 539	165 810	165 810	-	-	(400 000)	49 7762	97 762	73 128 (27 739) (27 739)
77 Police (#05150)	82 278	77 965	4 813	-	-	20 949	20 949	14 118	6 831 (6 831)
78 Caserne (#05160)	45 714	45 714	45 714	168	47 789	-	47 789	47 789	6 571 (6 571)
79 Église (#05170)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80 Centre Miriskamin (#05180)	-	-	-	-	-	-	20 400	20 400	-
81 Legemant Services sociaux (#05190)	160 625	160 619	206	-	-	109 000	32 866	76 134	(27 337) 48 797
82 Nouveau CPE (#05200)	204 284	195 870	7714	-	-	128 748	49 772	78 976	78 976 (78 976)
83 Epicerie (#05210)	16 402	15 891	711	-	-	76 850	38 292	38 558	(645 011) (645 011)
84 Garage municipal (#05240)	1 278 501	1 277 227	1 274	1 284 798	-	(1 284 798)	28 000	6 052	21 948 (21 948)
85 Gestion immobilisations (#06000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
86 CR-16-298-635-016 (#06100)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
87 CR-16-298-635-017 (#06105)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
88 ICRL - Proj C (#06110)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 613 261) (622 381)
89 CR-ICRL - Proj D (#06115)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
90 CR-16-298-635-018 (#06120)	3 200 200	3 200 000	200	-	(178 000)	-	1 532 023	1 532 023	(1 532 023) 1 532 023
91 CR-CQ005 - 22/23 (#06125)	55 000	55 000	-	-	-	-	363 325	1 578 651	1 578 651 (1 487 245)
92 CR-CQ005 - 23/24 (#06130)	-	-	-	-	-	-	193 304	1 680 549	1 680 549 (1 487 245)
93 RR - CNQ188 - 22/23 (#06135)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
94 RR - CNQ188 - 23/24 (#06140)	385 000	385 000	10 000	-	593 473	-	593 473	593 473	593 473 (593 473)
95 Conversion 151 Namikos à Santé Canada (#06145)	3 700 000	6 703 500	(3 003 500)	232 343	-	3 903 376	4 136 219	16 132 012	11 985 783 (11 985 783)
96 Logements de professionnels (#06150)	1 000 000	980 000	10 000	-	-	100 145	100 145	100 145	100 145 (100 145)
97 Renovation SEFFPN 18 maisons (#06162)	-	-	-	-	-	118 178	118 178	118 178	118 178 (118 178)
98 Réfection roulotte en maison d'hébergement (#06164)	14 391 388	13 527 720	863 969	1 983 631	8 643 820	-	10 587 451	2 551	10 594 860 (10 594 860)
99 BC - Nouvelle école primaire NT12 (#06200)	2 600 000	2 475 000	125 000	-	-	325 191	-	325 191	(325 191) 28 083 009
100 Maison Alkamekw - Mikwan (#06210)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
101 Maison de la famille (#06210)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Conseil des Atikamekw de Manawan
Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget		Revenus		Dépenses		Surplus (déficit) courant	Surplus (déficit) de financement
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Affectations
AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE (SUITE)								
102 BC - Nouveau CPE (#06220)	-	210 000	176 000	34 000	-	-	184 000	184 000
103 BC - Nouveau Garage Municipal (#06225)	-	110 000	110 000	-	-	22 660	21 100	21 100
104 Étude préprojet nouveau PSI (#06230)	-	380 000	268 720	111 280	-	185 485	22 660	185 485
105 Hélicoptère (#06235)	-	284 000	274 500	9 500	-	1 400	1 400	(185 485)
106 Maison des Jeunes - MRC de Matawinie (#06245)	-	350 000	690 000	(340 000)	-	1 892	1 892	-
107 Conversation ESCO en Centre Administratif (#06250)	-	375 309	313 286	61 923	-	169 290	69 532	99 758
108 Infrastruktur - Mise à niveau eaux usées (#06305)	-	-	-	-	-	-	-	(99 758)
109 Infrastructure - Agrégat (#06310)	-	648 884	1 758 495	(1 193 612)	221 245	1 664 443	187 702	2 073 390
110 Agrandissement du réservoir d'eau (#06315)	-	85 000	85 000	-	-	7 484	65 032	92 516
111 INFRA - Aéroportage (#06320)	-	-	-	-	-	-	112 057	(112 057)
112 Nouveau Cinémaire (#06325)	-	3 500 000	600 220	2 898 780	-	-	112 198	112 198
113 INFRA - Planification développement urbain (#06330)	-	-	-	-	-	44 362	44 362	-
114 Bassin de rétention des eaux pluviales CCQUB2 (#06335)	-	-	-	-	-	10 735	10 735	-
115 Jardins Communautaires (#06340)	-	148 464	147 939	525	1 648 295	(1 514 633)	-	133 642
116 Plan d'investissement des renouvelons Projet COT198 (#06410)	-	-	-	-	15 900	-	15 900	-
117 Évaluation foncières Projet COT59 (#06415)	-	-	-	-	-	-	-	-
	47 690 028	46 995 362	694 666	11 470 011	9 125 911	10 750 452	31 346 374	29 580 827
							1 765 747	(4 569 897)
								(2 804 150)
								44 395 461
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE								
119 Service de police (#07100)	3 694 575	3 141 967	752 608	-	(415 392)	2 976 555	2 563 163	2 536 104
120 Projet Violence Conjugale 2-25 (#07101)	870 161	870 161	-	-	-	554 833	98 684	651 517
121 Acquisition d'équipements et formation (#07105)	-	-	-	400 000	(400 000)	-	-	(398 114)
122 Agrandissement du poste de police (#07110)	-	-	-	300 094	-	-	300 094	-
123 Protection contre les incendies (#07210)	-	-	-	-	-	-	-	-
124 Acquisition équipement incendie (#07220)	-	-	-	-	-	-	-	-
125 Formation - Protection incendie (#07210)	-	-	-	-	-	-	-	-
126 COVID-19 Services Incendie (#07299)	-	-	-	-	-	-	-	-
	4 764 736	4 012 128	752 608	300 094	559 441	2 675 239	3 514 774	3 089 801
							425 173	(425 173)
								132 285
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI (DÉEE)								
128 Planification de fonctionnement des O.D.E.C. (#08100)	165 352	146 571	18 781	223 486	-	9 652	233 138	-
129 Financement des O.D.E.C. (#08105)	163 352	157 342	5 010	115 995	-	(8 063)	107 933	-
130 Fonds Développement économique - Hydro-Québec (#08110)	105 479	105 479	-	-	-	107 558	107 558	-
131 Mobilisation communautaire (#08310)	350 779	346 985	4 081	-	24 222	265 508	289 530	388 772
132 Agent de liaison Services Québec (#08320)	-	-	-	-	(43 750)	43 750	-	(79 242)
133 Développement et application politique Atikamekw - Violence familiale (#08360)	-	-	-	-	-	6 139	6 139	-
134 Gestion Poste la Verendrye / (#08400)	-	-	-	-	-	12 388	-	-
135 Centre écologique Valérie Berger (#08500)	-	-	-	-	-	-	12 388	-
136 Fonds Activités traditionnelles Hydro-Québec (#08501)	90 000	88 182	1 818	-	-	90 000	101 116	(11 416)
137 Direction des services communautaires (#08505)	233 297	230 024	(4 817)	-	-	54 850	168 781	(133 931)
138 Projet Ferme Aquaponique (#08560)	-	-	-	-	-	-	(962)	(962)
139 Projet Mamu Wewin (#08620)	116 100	115 146	954	-	(80 163)	112 875	32 712	-
140 Kitkan Aski #08625	101 759	82 082	19 677	-	22 139	22 139	22 139	-
141 Journée da Templo SPC (#08720)	-	-	-	-	-	-	-	-
142 Projet Mikinaw (#08800)	192 064	192 064	-	-	40 596	52 261	92 857	-
143 Gestion Garage Bleu (#08900)	-	-	-	-	-	-	5 259	(5 259)
	1 516 492	1 470 88	45 504	339 482	(36 956)	746 718	1 049 244	1 266 704
							(217 460)	(962)
								44 395 461
								(75 415)

Conseil des Atikamekw de Manawan
Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget			Revenus			Dépenses			2024		
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses fédérales	Dépenses totales	Affectations	Surplus (déficit) courant	Surplus (déficit) de financement
DÉVELOPPEMENT SOCIAL												
145	Prestation de services (aide sociale) (#09100)	219 543	244 690	197 746	-	15 451	213 196	256 577	(43 381)	-	(43 381)	-
146	Aide sociale pour l'emploi et la formation (#09105)	5 302 944	5 302 944	5 668 483	-	5 668 483	7 959 424	(2 290 941)	(2 290 941)	-	(2 290 941)	-
147	Ramasserissement - Prestation relancante pour enfants - Projet multi-activités (#09115)	343 932	343 932	166 821	(22 081)	210 000	(34 972)	175 028	175 028	-	-	(32 719)
148	Infrastructure pour la prestation de services (#09205)	144 540	183 987	183 987	-	90 000	47 450	132 450	132 450	-	-	-
150	F.A.E. (#13400)	-	-	-	-	8 186	129 828	136 014	136 014	-	-	-
151	F.R.C. (#13401)	-	-	-	-	68 914	451 337	520 251	520 251	-	-	-
152	Connexion Compétence (#13403)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		6 193 846	6 241 274	(47 426)	6 166 228	89 578	591 616	6 647 422	9 161 744	(2 334 322)	(2 334 322)	(32 719)
CENTRE DES RESSOURCES TERRITORIALES (CRT)												
154	CTAE - Contrat 417 IAF (#0605)	361 351	246 669	114 682	-	-	26 122	26 122	4 775	21 347	-	21 347
155	Programme de participation autochtone PPA (#10610)	313 342	299 942	13 300	-	-	246 580	246 580	224 725	883	22 738	(21 472)
156	Soutien à la consultation en forestière (#10620)	254 609	251 109	3 500	-	-	302 860	302 860	(6 000)	(6 000)	13 180	(13 002)
157	Programme pour la participation autochtone sur les habitats (#10630)	150 000	150 000	-	-	-	511 741	152 174	132 012	20 162	30 782	30 782
158	Alta préférée Atikamekw (#10625)	252 302	245 302	7 000	-	-	202 558	252 302	454 840	182 167	-	-
159	Gardien de territoire (#11640)	-	-	-	-	5 853	176 314	-	-	-	-	-
160	Projet pisciculture (Pêche et Océans Canada) (#10650)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
161	Initiative forestière autochtone - Ressources naturelles Canada (#0655)	-	-	-	-	(50 000)	50 000	-	-	-	-	-
		1 331 604	1 192 922	138 682	-	(201 176)	1 565 619	1 364 743	1 301 379	63 364	(25 379)	37 985
ENTREPRISES												
163	Tournoi de Hockey Manawan (#11100)	-	-	-	-	-	27 350	27 350	77 594	(50 244)	-	(50 244)
164	Service Internet et informatique (#11400)	-	-	-	-	-	-	-	213	(290)	(1 503)	14 825
165	Relance Service communautaire (#11410)	-	-	-	-	-	-	-	28 513	(28 513)	-	54 000
166	Fondissement de l'auberge (#11700)	325 211	318 154	7 057	-	-	335 470	335 470	335 470	(17 543)	24 956	(113 551)
167	Gestion restaurant auberge (#11710)	125 000	124 818	182	-	-	367 965	403 346	456 944	(48 970)	(70 955)	-
168	Usine de bois (Opérations) (#11810)	213 440	350 773	(137 333)	53 598	105 703	93 620	198 923	199 323	-	199 323	-
169	Energie propre et projet Matavak (#11905)	69 096	68 925	671	-	31 570	(4 156)	27 414	-	-	-	-
170	Etude de la faisabilité - Fourniture C3.D (#1910)	127 190	127 190	-	78 465	23 655	67 443	169 563	-	-	-	-
171	Etude de la faisabilité - Ferme aquaponique (#1915)	-	-	-	-	-	-	43 037	(43 037)	(43 037)	-	-
172	Projet de parc solaire (#1950)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		859 337	589 360	(129 423)	237 766	148 845	1 197 418	1 564 029	1 506 713	77 316	(67 803)	9 513
SANTÉ												
174	Administration (#20100)	1 275 088	1 275 088	-	2 948 371	-	(1 744 628)	1 203 743	1 199 415	4 328	(4 328)	-
175	Awasikaw-DES (#20105)	1 133 426	1 133 426	-	946 601	-	(16 554)	930 057	886 044	34 013	(34 013)	-
176	Mireimowin-BEM (#20110)	1 580 959	1 585 049	5 910	1 085 759	-	3 477	1 017 489	71 747	(71 747)	-	4 127
177	Projet Commémoration Atikamekw (#20112)	876 242	876 242	-	385 244	-	30 939	30 339	30 939	-	-	-
178	Maintenance et entretien Immeuble (Dispensaire) (#20115)	-	-	-	-	163 313	(153 313)	12 484	387 728	-	-	-
179	Santé publique (#20116)	-	-	-	-	7 054	-	7 054	-	-	-	-
180	Waska Saklikowin (#20150)	-	-	-	-	-	-	54 738	54 738	-	-	-
181	Cellule de crise (Intervention communautaire) (#20200)	100 637	100 637	-	93 505	8 915	-	102 420	102 420	-	-	-
182	Stratégie sur la santé buccodentaire pour les enfants (#20255)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
183	Services de santé non assurés - Transports médicaux (S.S.N.A.) (#20260)	983 015	983 015	-	720 029	-	-	680 923	39 106	(39 106)	(2 004 000)	-
184	Sains infirmiers et maintien à domicile (#20270)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Conseil des Atikamekw de Manawan
Informations sectorielles
Exercice terminé le 31 mars 2025

	Budget		Revenus		Dépenses		2024				
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) de financement	Revenus S.A.C.	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	2025			
								Dépenses totales	Affectations	Surplus (déficit) courant	Surplus (déficit) de financement
SANTÉ (SUITE)											
185 Soins infirmiers (#20275)	2 922 496	2 922 496	-	3 122 399	-	228 075	3 350 474	3 349 893	481	(481)	-
186 Télé-Santé (#20280)	-	-	-	11 056	-	71 056	71 056	71 056	-	-	459
187 Carrrière en Santé (#20280)	-	-	-	11 171	(2 036)	-	9 135	9 135	-	-	-
188 Clinique dentaire (#20205)	-	-	-	16 369	-	16 969	16 969	16 969	-	-	10 930
189 Service d'aide à l'enfance et à la famille (#20308)	4 864 342	4 864 342	-	8 062 034	(5 638 277)	(1 747 479)	(612 324)	104 181	-	-	-
190 A.G.I.E.A. (#20360)	-	-	-	716 605	-	11 136	2 960 940	3 920 215	(1 659 375)	(2 229)	(1 661 704)
191 Transport pour raison médicale - Clients Q010 (#20400)	1 935 000	2 850 894	(655 94)	2 249 704	-	-	-	-	-	-	-
192 Salaire des coordinateurs TRM - Q011 (#20401)	93 536	142 842	(49 306)	93 636	-	-	93 536	184 922	(91 286)	(52 267)	-
193 Salaire des chauffeurs - Q015 (#20402)	130 154	122 897	7 567	130 152	-	-	130 152	182 419	(52 234)	(21 376)	-
194 Frais des burgomestres - Q01E (#20403)	32 000	34 909	(2 909)	76 206	-	-	76 206	33 972	194 580	(5 076)	-
195 Frais d'administration - Q01D (#20404)	189 500	188 326	1 174	189 504	-	-	189 504	48 420	11 267	37 153	37 490
196 Bureau des services sociaux - 250 Misassini (#20700)	48 420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 475)
197 Services aux patients Jolielle (#20710)	40 000	40 000	-	-	-	-	-	45 545	45 545	-	(196)
198 PSI-SSA (#20735)	24 047	24 047	-	-	-	-	-	-	-	-	-
199 Guérisseur traditionnel (#20740)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 239 262	16 332 220	(693 56)	20 247 885	(4 723 497)	(3 916 056)	11 608 340	13 156 343	(1 546 003)	(215 614)	(1 763 617)	(1 953 667)
MAISON DES AÎNÉS											
201 Fonds d'entretien de la Maison des Aînés (#20810)	1 619 215	1 381 451	227 764	1 087 326	-	374 538	1 471 866	1 937 593	(465 727)	(79 828)	(545 555)
Sous-total	121 356 516	118 657 970	2 698 546	77 018 648	5 493 484	23 087 481	105 569 613	98 479 690	7 118 923	(5 853 208)	1 286 715
Revenus de transfert relatifs aux immobilisations									(5 525 263)	(5 525 263)	327 539
Total - Fonds de fonctionnement	121 356 516	118 657 970	2 698 546	77 018 648	5 493 484	17 562 212	100 074 344	98 479 690	1 594 654	-	1 588 992
Surplus (déficit) fonds d'immobilisations corporatives									(1 626 829)	(1 626 829)	(45 061 621)
Revenus de fonds autonomes									-	-	-
Total - Fonds autonomes	-	-	-	-	-	-	3 698 440	3 698 440	3 691 392	297 058	(2 335 114)
AUTRES FONDS											41 981 559
Fonds d'habitation	-	-	-	-	-	-	1 233 081	1 464 371	(231 290)	(111 783)	(343 053)
Fonds d'entreprise - Loyer	-	-	-	20 041	-	21 222 235	21 242 276	2 331 345	18 910 331	(19 255 768)	(344 837)
Tourisme Manawan	-	-	-	-	-	162 578	162 578	322 483	(159 905)	11 517	(2 804 317)
Centre sportif et culturel de Manawan	-	-	-	-	-	275 189	275 189	507 004	(321 815)	177 065	(100 546)
Société de développement économique de Manawan	-	-	-	-	-	401 568	401 568	421 940	(20 372)	-	(265 692)
Total - Autres fonds	-	-	-	20 041	-	23 284 851	23 314 592	5 137 143	18 177 549	(19 178 949)	(1 001 400)
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES											2 406 769
Opérations intérieures	-	-	-	-	-	-	(29 410 360)	(29 410 360)	-	-	-
Total	121 356 516	118 657 970	2 698 546	77 038 669	5 493 484	15 344 943	97 877 116	77 807 855	20 069 261	(21 514 663)	(1 444 802)
											45 977 350